

Devoirs Surveillés 2025-2026

Chers parents, Chers élèves,

Cette année, les devoirs surveillés auront lieu du **lundi 1^{er} septembre 2025 au mardi 9 juin 2026**. Les collèges de Carrouge, de Forel, de Savigny et de Servion accueilleront les élèves les lundis et les mardis, sous réserve d'un nombre suffisant d'inscriptions. En principe, les séances débutent dès la sonnerie de fin d'école (entre 15h20 et 15h50 selon le site) et pour une durée maximale de 2 heures.

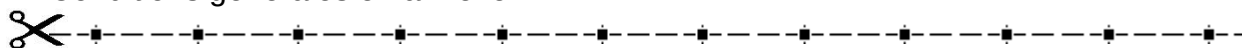
Les élèves ne résidant pas sur le lieu de devoirs surveillés ou scolarisés à l'extérieur pourront, **dans la mesure du possible**, venir aux devoirs surveillés avec le bus scolaire. **Dès la sortie** de la classe des devoirs surveillés, **l'élève est sous la responsabilité de ses parents**. Les parents se chargent du retour à domicile de leur enfant.

L'écolage est fixé à Fr. 150.- par semestre et par jour. Le paiement doit être effectué au début du semestre. L'inscription est valable pour l'année entière. En écrivant avant le 15 janvier (ASIJ, Chemin du Raffort 11, 1083 Mézières ou cd.asij@gmail.com), l'inscription peut être annulée pour le deuxième semestre. A la 1^{ère} inscription un forfait administratif **unique** de Fr. 25.- sera facturé pour l'ouverture du dossier. Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter Monsieur Nicolas Deprez, directeur des opérations par mail à l'adresse : cd.asij@gmail.com.

Surveillantes

Mesdames Mylène Boutonnet, Marika Guyot, Carine Maleszewski, Josiane Rossier.

Conditions générales en annexe.



Bulletin d'inscription aux Devoirs Surveillés 2025-2026

En cliquant sur le lien ci-dessous au plus tard le lundi 25 août 2025

<https://forms.office.com/e/rJFkUhXpsY>

Devoirs surveillés - Conditions générales

Inscription

L'inscription aux devoirs surveillés se fait au début du semestre. Elle est valable pour l'année avec possibilité de désinscription après le 1^{er} semestre, en informant par écrit le directeur des opérations avant le 15 janvier de l'année scolaire en cours.

Les inscriptions en cours de semestre sont possibles et acceptées en fonction des places encore disponibles. Nous nous réservons la possibilité de modifier la fréquence proposée en fonction des inscriptions.

Activités durant les séances

Les surveillantes des séances de devoirs surveillés ont les qualités requises pour assurer cette tâche. Elles sont en mesure d'offrir aux élèves une aide ou de leur donner des explications complémentaires au besoin. Toutefois, elles ne peuvent assurer ni un cours privé, ni l'achèvement de tous les devoirs pendant la séance. Dans la mesure du possible, elles signaleront **en vert dans l'agenda de l'élève** les travaux à terminer et ceux qui n'ont pas été commencés. Dès que l'élève a terminé ses devoirs, différentes activités lui sont proposées (livres, jeux, dessins, etc....).

Cadre de travail

Les devoirs surveillés offrent aux élèves un lieu et un moment propice pour effectuer leurs devoirs. Les élèves sont tenus de respecter le local et le matériel mis à disposition. Les élèves doivent également adopter un comportement agréable envers la surveillante et leurs camarades. Les incivilités (injures, bagarres, refus de travailler, ...) pourront faire l'objet d'une remarque notée en vert dans l'agenda. Les séances sont dédiées aux devoirs, si l'élève n'en a pas reçu, les parents ne devront pas l'y envoyer, par respect envers les autres élèves. Les séances de devoirs surveillés **ne peuvent être transformés en périodes de garderie**.

L'élève qui ne respecte pas ce cadre de travail sera renvoyé par la personne responsable, après avoir été averti ainsi que ses parents et son maître de classe.

Horaires

Les devoirs surveillés ont lieu les lundis et, en fonction du nombre de demandes, les mardis dès la sonnerie de fin d'école pour une durée maximale de 2 heures. Les parents ont toutefois la possibilité de venir chercher leur enfant plus tôt. Cette préférence doit être signalée sur le bulletin d'inscription.

Devoirs surveillés - Conditions générales (suite)

Retour au domicile

Dès la sortie de la classe des devoirs surveillés, l'élève est sous la responsabilité de ses parents. Les parents se chargent du retour de leur enfant.

Absences

En inscrivant leur enfant aux devoirs surveillés, les parents s'engagent à le faire participer régulièrement. **En cas d'absence, ils avertiront la surveillante avant la séance (SMS).** À chaque rentrée scolaire, la surveillante donnera à l'élève ses coordonnées. Si occasionnellement l'élève doit rentrer avant l'heure prévue, il remettra un mot signé de ses parents en début de séance.

Conditions financières et tarifs

À l'inscription, un forfait administratif unique de Fr. 25.- sera facturé pour l'ouverture du dossier.

L'annulation en cours de semestre ne donne pas droit à un remboursement. L'annulation écrite avant le 15 janvier donne droit à la désinscription sans frais pour le deuxième semestre. Les séances ne seront pas facturées en cas de déménagement, de maladie, d'accident de longue durée. Le prix est fixé à Fr. 150.- par semestre. En cas de difficulté, une aide financière est envisageable. La demande doit être déposée auprès de la Municipalité de votre commune.

Contacts

Responsable :	Muriel Preti	021 903 22 13 079 564 85 13
Boursière :	Yvette Carbonatto	077 457 31 27
Directeur opérations :	Nicolas Deprez	cd.asij@gmail.com 021 557 35 08 079 592 20 96

Autorité :	Association Scolaire Intercommunale du Jorat Chemin du Raffort 11 1083 Mézières
------------	---